



A LA UNE



Actualités communautaires

Deux décisions importantes pour l'importation ont été prises par les autorités communautaires les 14 et 15 avril:

- modification du système du prix d'entrée
- réforme du système de protection des végétaux à l'importation



> Prix d'entrée, réforme de l'article 137 de l'OCM

Le Conseil de l'Europe a adopté lundi 14/04/2014 un acte délégué modifiant l'article 137 de l'OCM, qui concerne le système des prix d'entrée. Cette modification restreint le choix des méthodes de dédouanement. L'utilisation des VFI:

- sera limitée aux seules ventes à la commission (avec une définition encore floue de celles-ci)
- et ne sera plus possible dans le cas des comptes de ventes, où seule la méthode déductive sera autorisée.

Cette modification doit encore faire l'objet d'actes d'exécution et devrait entrer en vigueur le 1er octobre 2014.

Pour mémoire, les prix d'entrée concernent 14 produits, et ont été mis en place en 1994... Outre un alourdissement des procédures de dédouanement, on peut craindre...

> Système de contrôle des végétaux à l'import : rejet par le Parlement de l'amendement sur le « reverse system » mais renforcement des mesures de sauvegarde

La proposition d'amendement visant à instaurer un système « d'interdiction a priori » dans le cadre de la réforme des contrôles phytosanitaires à l'importation (voir newsletter CSIF n°5) a été rejetée par le Parlement européen lors du vote en séance plénière le 15/04/2014.

Toutefois, un renforcement des mesures de sauvegarde a été introduit.



> Contrôles effectués en 2012 par la DGCCRF en matière de résidus de pesticides dans les fruits et légumes et bilan FeL PARTENARIAT 2013 « CSIF »

La note jointe (cliquez sur "Lire la suite") présente les résultats des recherches de résidus de pesticides mises en œuvre dans le cadre des plans de surveillance (échantillonnage aléatoire), des plans de contrôle (échantillonnage ciblé) et du plan spécifique européen réalisés par la DGCCRF en 2012 sur les produits d'origine végétale conformément à l'article 31 du règlement

n° 396/2005/CE. Un focus est réalisé sur les résultats relatifs aux fruits et légumes frais. Parallèlement, une comparaison avec les résultats d'analyses FeL PARTENARIAT réalisées par les entreprises de la CSIF en 2013 est donnée.

[> Lire la suite](#)



Chambre Syndicale des Importateurs Français de fruits et légumes frais
3 avenue du Viaduc - Bât.B3 Fruileg - CP 60767 - 94594 RUNGIS CEDEX